

Le Cerf d'Armorique

par François de BEAUFORT

1. — *DANS L'HISTOIRE ET LA LEGENDE :*

Notre Bretagne abrite des cerfs et en a abrité de tout temps. Les gisements préhistoriques sont chez nous mauvais conservateurs d'ossements ; un certain nombre de bois de cerfs ont toutefois été trouvés dans les alluvions, ou exhumés dans les sépultures et les rares grottes ; les ramures couvraient la tête des morts et ce culte peut être assimilé à l'idée de renaissance ou de vie éternelle quand on sait que les bois du cerf « meurent » chaque année, vers mars-avril, et que pour reprendre le cycle, de nouveaux bois repoussent pour atteindre leur apogée quelques mois plus tard ; nous ne discuterons pas cette interprétation qui se rapproche aussi de la métempsychose mais il faut remarquer qu'elle paraît logique : la matière est rendue à la terre pour être réutilisée soit par simple décomposition soit que les bois soient consommés par divers rongeurs et, fait plus étonnant, les cerfs eux-mêmes : nous l'avons observé à Chambord.

En breton, cerf se dit « garw », d'où, notamment, en toponymie, dérivent : « garò », « karv », « karò », « garrot », « garreau » ; on trouve ainsi assez curieusement, près de Saint-Suliac, un Mont « Garrot » et précisément au voisinage de cette localité, la grotte de Grainfollet a fourni (Giot et Bordes) du cerf dans la faune exhumée ; certes le trou qui sépare les époques est grand mais, de même que les sites se sont vus réemployés aux diverses époques, plus encore les données verbales ont dû se transmettre. A Vannes, a régné le Seigneur de Garo qui est resté dans la légende. De datation moderne on citera par exemple le Pas-aux-Biches de la forêt de Lanouée, la lande du cerf en Quénécan.

Nous reviendrons sur le problème des anciens Celtes qui a des résonances tout à fait particulières. Les Gaulois honoraient le Dieu Kernunnos que l'on représente coiffé de bois de cerfs et les Bretons du Moyen-Age assimilaient Kernunnos au Christ.

L'histoire de la Bretagne après le débarquement et l'installation progressive des Celtes vers le VI^e siècle nous est connue en grande partie par la vie des Saints et les légendes qui leur sont rattachées. Les saintes et les moines, les ermites, venaient sans doute évangéliser, mais la fondation des monastères impliquait une vie active associée à la vie contemplative. Ces deux aspects de l'emploi du temps se retrouvent dans les circonstances qui lient les saints aux animaux. Tantôt le cerf est utilisé comme

bête de travail pour le labour ou le bât, tantôt il échappe aux chasseurs en se réfugiant près du saint en prières. Ce sont là les thèmes directeurs des légendes. Sainte Nennock, au V^e siècle, fonde un monastère de femmes, près de Ploemeur ; elle y abrite une biche blanche que poursuivait le chef Erech. On croit encore à l'apparition fantastique de la biche blanche qui, dit-on, court à la tombée de la nuit. Les chiens et les chasseurs la trouvent invincible. Les mariés qui l'aperçoivent le soir de leurs noces sont sûrs de mourir dans la nuit.

Saint Gildas, fondateur au VI^e siècle de l'abbaye de Rhuy, connut la même aventure ; il venait probablement de l'actuelle île d'Houat, site où dès la Préhistoire, ainsi qu'à Hoedic et Tevieg, le cerf tient une place importante. Il existe en Bretagne plusieurs chapelles et statues dédiées à saint Gilles, toujours représenté avec sa biche ; notamment à Saint-Mérec. Brocéliande a connu son cerf blanc que l'on représente, en l'église du Saint-Croal, portant une croix. Ces légendes bretonnes, sur le thème du saint protégeant un cerf et du chasseur converti par une christianisation subite du cerf, sont postérieures à celles de saint Eustache, qui est le véritable patron des chasseurs, dès le II^e siècle, mais bien antérieures à celles qui s'attachent à saint Hubert et que l'on attribue au IX^e siècle. C'est bien le droit d'hospitalité, plus que celui de protection, qu'offraient les ermites. Sur le plan de la Conservation de la Nature on pourrait en effet leur reprocher des déboisements importants et sur le plan sentimental il faut dire qu'ils surent fort habilement tirer profit des cerfs dont ils avaient sauvé la vie ; souvent enfin, comme les élites de l'époque, ils étaient eux-mêmes d'excellents chasseurs. La domestication du cerf n'a jamais été citée par les auteurs qu'à titre anecdotique alors qu'elle a pu avoir joué un rôle non négligeable.

De la civilisation illyrienne, qui a prédominé en Europe Centrale avant celle des Celtes, on connaît, dépeinte sur une urne de Lahse, une scène qui représente une chasse aux cerfs où deux hommes montés sur des cerfs poursuivent séparément d'autres cerfs. Le moine Hervé, ou Houarn, ermite breton du VI^e siècle qui fonda le monastère de Lan-Houarni, fait labourer son cerf. Saint Magloire, fondateur de Dol, fait également labourer des cerfs. Toujours à la même époque mettons en parallèle parmi « les laboureurs au cerf », saint Léonard, bien qu'il ne fut pas breton. Saint Kariëff apprivoise aussi un cerf qui lui porte ses outils, tandis que saint Leomer se montre toujours accompagné d'une harde de biches.

Le calvaire de Saint-Thégonnec montre, aux pieds du saint, un cerf, dont la détermination est toutefois douteuse, tirant une charrette. Les saints « cavaliers aux cerfs » semblent encore plus répandus et particuliers à la Bretagne. Le calvaire de Saint-Thélau présente une statue du saint chevauchant un cerf. Saint Edern ou Eydern a laissé nombre de souvenirs et de représentations, particulièrement au voisinage des Monts d'Arrée.

2. — EDERN ET LE CERF DES MONTS D'ARREE :

Edern, Lannédern, Plouédern : toutes ces églises sont dédiées à l'ermite qui vint s'installer en Bretagne, après avoir vendu tous ses biens et quitté l'Ecosse au IX^e siècle. Il est alors jeune et de surcroît, beau, fort et intelligent. Il s'installa d'abord à

Quistinit, mais en fut chassé par le seigneur local ; il s'installe alors en forêt de Coat ar roch aux confins de la Cornouaille et du Léon, près de Lannédern. Un cerf poursuivi par un chasseur et des chiens se réfugie à l'ermitage dans le pan de la robe monastique ; il est sauvé, ne veut plus quitter le moine à qui il rend les mêmes services qu'un animal domestique.



A Lannédern, le calvaire : Edern sur son cerf.

(Photo F. de Beaufort)



A Plouédern : statue de saint Edern et son cerf.

(Photo F. de Beaufort)

Une autre légende veut que Plouédern ait été fondé en hommage de gratitude par le Duc de Bretagne ; celui-ci ayant en effet perdu son chemin en forêt, un homme de sa suite giffa l'ermite qui, plongé dans sa prière, ne répondait pas à sa demande. Le Duc, condamné alors à la cécité, recouvra la vue à l'emplacement de Plouédern, grâce aux dons de guérisseur de Edern qui lui avait pardonné.



A Edern : statue d'Edern sur son cerf.

(Photo F. de Beaufort)

La légende du coq veut que, quand il s'installa, Edern reçut du seigneur du lieu la consigne d'arrêter la limite de son ermitage quand retentirait le chant du coq. Les représentations de saint Edern se reconnaissent à ce qu'il ne porte ni mitre ni crosse tandis que saint Thélau en est doté. A Lannédern, on verra sur le calvaire, dans le cimetière, Edern sur son cerf dont les bois sont malheureusement cassés ; on distingue encore présents les andouillers de massacre et les surandouillers. Dans l'église, le tombeau de granit de l'ermite, où furent rassemblées ses cendres, est daté du XV^e siècle ; l'ermite est gisant, avec couché mort à ses pieds, son cerf qui est réputé ne pas lui avoir survécu. Le très beau panneau de bois sculpté qui orne l'aile droite du transept, en face de l'autel latéral, représente, en quatre scènes, Edern protégeant le cerf des chasseurs, puis le chevauchant ; le sculpteur a toutefois méconnu les caractères des bois puisque le cerf porte d'abord VIII cors, puis seulement VI. Derrière l'autel principal, une statue de bois représente Edern sur son cerf ; celui-ci porte de véritables bois de cerf, VIII cors, minces, clairs, bien semés, sans sur-andouiller ; leur implantation a été bien vue. L'ossuaire selon les uns, le porche principal de l'église selon d'autres, passent pour abriter des représentations du saint que nous n'avons pas retrouvées. A Edern, derrière l'autel de l'église restaurée, on verra également une statue du XVI^e siècle d'Edern sur son cerf ; il s'agit d'un cerf à bois assez grêles et clairs ; il y a eu interversion des bois qui sont aussi une vraie paire de bois de cerfs ; le bois gauche est placé à droite et disposé à l'envers, c'est-à-dire l'andouiller de massacre dirigé vers l'arrière ; il s'agit d'un faible X cors dont l'extrémité de la perche retombe vers le bas et l'arrière comme chez le wapiti : le poids de la paire n'excède pas 900 grammes. Le transept, et sans doute ses vitraux, datent de

1888 ; le vitrail de gauche représente quatre scènes avec les légendes du cerf et du coq.

Ces quelques exemples choisis à des époques échelonnés dans le temps prouvent la permanence et l'importance que tient le cerf dans la légende et la tradition en Bretagne, jusque dans le Finistère, alors que l'ensemble des zoologistes a toujours classiquement décidé que le cerf n'existait pas en Bretagne. Nous pouvons même constater que les légendes nordiques du saint Hubert ont été antécédées en Bretagne par de nombreuses illustrations de miracles analogues. Le thème en est d'ailleurs assez classique et le déroulement logique des chasses aux chiens courants l'explique assez bien. Le cerf près de ses fins ou chassé à vue est souvent amené à prendre un grand parti qui le sort du milieu strictement forestier ; soit il débuche en plaine, soit il se jette à l'eau, soit il se réfugie dans un endroit excentrique : bâtiment, cour de ferme, escalier... les ermitages et leur calme, en forêt ou à proximité, avaient des chances normales de voir venir à eux des chasses de ce genre comme souvent encore de nos jours les maisons de gardes, ou les fermes et maisons riveraines des forêts. En droit normal de suite, l'animal poursuivi appartient au chasseur, et c'était alors certainement grande faveur ou marque de respect que de l'abandonner, fut-ce à un ermite.

Si donc nous l'avons toujours connu en Bretagne, le cerf semble avoir subi diverses évolutions au cours des siècles. Le cerf préhistorique est particulièrement fort, tandis que les bois connus par les représentations ultérieures sont faibles et peu chevilés ; les deux grands cerfs de l'église de Pleyben, qui boivent face à face à une fontaine, font exception ; ils datent du XVI^e siècle ; leur empaumure est impressionnante. Ils semblent associés à l'idée de vie éternelle, nous avons vu le lien de cette idée avec le cycle de pousse des bois, et la source sacrée où ils s'abreuvent arrose les racines d'un arbre de vie.

3. — LE CERF AUJOURD'HUI EN ARMORIQUE :

L'époque actuelle n'a pas encore vu disparaître le cerf d'Armorique malgré sa rareté et les dangers pressants qui le menacent. Il est encore quelque peu représenté dans les forêts périphériques et existe, peu ou prou, jusque dans le Finistère.

Les forêts périphériques sont inégalement peuplées. Les forêts de Fougères, de Rennes, de la Guerche, du Teillay n'ont pas de cerfs sédentaires, à reproduction régulière. Dans la forêt du Gâvre, le cheptel est par contre intéressant ; il y a toujours eu des cerfs et la stabilité numérique est maintenue par les prélèvements en chasse à courre.

Plus à l'Ouest, les forêts de Tanouarn et de Boquen ne sont pratiquement plus peuplées et bénéficient seulement de quelques venues de la Hardouinais. La forêt de la Hardouinais après avoir été totalement dépeuplée s'est repeuplée depuis 1914 à partir d'animaux émigrés de la forêt de Loudéac. Elle était ces dernières années la seule forêt à densité normale, mais les reboisements en cours d'une part et les destructions sur sa périphérie menacent gravement son cheptel. La forêt de Paimpont a également été sans cerf ; le repeuplement date de 1939 ; après une phase florissante, un braconnage et des destructions exagérées ont réduit le cheptel à une concentration minime ; moins de 20 grands animaux sur un ensemble biologique de 11.000 hectares. La forêt de Loudéac



Distribution du cerf en Bretagne

w : dans l'histoire et la légende ; + : densité sub-normale (1967) ;
 — : densité faible ; C : cheptel clairsemé, instable ; O : présence non
 stabilisée, encore occasionnelle ; en noir : les forêts.

est une des seules forêts qui resta historiquement toujours peuplée avec dans le temps de légères modifications dues à des échanges. Elle servit de réservoir pour le repeuplement des forêts voisines. Vers 1916, de vastes battues de destruction provoquèrent une émigration vers les forêts de la Hardouinais, de Lanouée et de Lorge. Actuellement, du fait notamment des destructions opérées à la faveur des enclaves, il ne reste que des animaux de passage qui ne parviennent guère à s'implanter et à s'y reproduire normalement. La forêt de Lorge, autrefois normalement peuplée, a vu des cerfs pratiquement exterminés par des battues à tir en 1913 ; la régression est constante depuis cette époque et ne subsiste qu'une relique d'à peine quelques animaux au statut fragile. La forêt de Quénécan fut peuplée par intermittences selon les conjonctures. Il y existe actuellement un très faible noyau reproducteur mais il faut se féliciter que son propriétaire soit favorable à un repeuplement normalement équilibré avec l'exploitation forestière et qui, par ailleurs, a réinventé le rôle de jardinage que peut assumer le sanglier dans les repeuplements forestiers naturels. La très belle forêt de Lanouée, sur 4.000 ha, comptait environ 200 cerfs en 1944. Des importations très anciennes d'avant 1910 ne semblent pas avoir eu d'influence décisive sur le cheptel

qui fut toujours au moins normal. Vers 1913 une grave crise, à cause évidemment humaine, amena la destruction presque totale et c'est de Loudéac que revinrent des animaux.

Le cheptel resta toutefois réduit jusqu'à 1940. Pendant la guerre les Allemands choisirent cette forêt pour y exploiter rationnellement le cheptel à la façon de tous les pays de l'Est. Il n'y eut pas d'introduction mais une sélection, et une nourriture scientifiquement dosée fut fournie aux animaux. Les cerfs tués alors par les Allemands, et ceux de la même génération qui survécurent après la guerre, portaient des bois exceptionnels. Il reste actuellement une trentaine de grands animaux au total, ce qui est faible. Les propriétaires sont largement favorables à la conservation des grands animaux qui rencontre pour seul obstacle l'absence d'un statut satisfaisant des bordures de la forêt.

Les petites et moyennes forêts situées plus à l'Ouest sont toutes plus ou moins parcourues. Les landes de Lanvaux, la forêt de Floranges, la forêt de Camors, la forêt de Pont Callek, la forêt de Conveau, les Montagnes Noires, la forêt de Beffou, les forêts du Huelgoat et du Fréau ont toutes connues ces dernières années quelques cerfs, généralement des mâles, mais parfois aussi des biches. Ces animaux mènent une vie assez nomade et sont souvent braconnés. Ce fut le cas à Montref en 1960, à Paule en 1964, à Pont Callek en 1960.

La région de Quistinic est plus favorisée ; nous y avons dénombré une dizaine d'animaux en 1967, dont 4 mâles, et la reproduction s'y fait normalement. Les cerfs en l'absence de tout massif forestier y mènent une vie très nomade qui les a amenés à s'étendre géographiquement, puisqu'on les retrouve aujourd'hui jusque dans les communes de Lavandan et d'Inguiniel. Cette harde mérite un diplôme de survie dans les conditions assez difficiles qui lui sont faites mais il faut dire qu'elle commence à faire partie active du folklore local. La vie et la distraction qu'elle apporte au pays compensent assez bien les quelques prélèvements sur les cultures que supportent avec jusqu'ici une certaine indulgence les cultivateurs.

4. — COMMENT SAUVEGARDER LE CERF BRETON ?

Les « utilisateurs » du cerf breton ont maintenant la parole ; mais quels sont-ils ? Parmi les forces anonymes nous évoquerons le simple respect du passé régional, du folklore traditionnel, du caractère historique, des légendes attachées à la terre et à l'âme bretonnes. Sur le plan pratique nous retrouvons tous ces mêmes bretons mais classés en agriculteurs, chasseurs à tir, veneurs et louvetiers, forestiers, observateurs de la nature, savants chargés d'étudier les incidences biologiques, économiques ou autres résultant de la modification du statut d'une espèce. Les forestiers paraissent les premiers concernés ; le cerf peut endommager les boisements jeunes ; des expériences ont montré en Tchécoslovaquie qu'il ne le fait pas quand la forêt est aménagée en fonction de ses hôtes normaux ; il s'agit en résumé d'attirer des cerfs en des lieux où ils ne gênent pas aux époques où ils seraient tentés de commettre des dégâts et de les écarter corrélativement des végétaux en danger, notamment par des produits répulsifs, de calculer et d'expérimenter enfin la densité qui convient à chaque forêt.

En ce qui concerne l'agriculture, bien que cela se fasse, il n'est pas toujours possible ni souhaitable d'édifier systématiquement des clôtures ou autres défenses ; il intervient un problème d'assurances et de dédommagement, justifié dans quelques cas, et qui nécessite des expertises scrupuleuses, parfois fort délicates ; n'a-t-on pas vu des fraudes célèbres par leur ingéniosité : pieds de cerfs conservés et imprimés à la main dans des champs broutés en fait par des vaches ; cultures volon-



Bois de cerf dans la lande

(Photo F. de Beaufort)

lairement attractives pour les grands animaux ou récoltées à des époques anormales.

Le problème des lisières est fondamental ; soit l'accord amiable soit le règlement légal président à l'avenir de tout cheptel. Quelques tireurs habiles peuvent vider une forêt de l'extérieur. La loi actuelle, en attendant des solutions sur le terrain, prévaut encore et veut que le droit de légitime défense ne puisse être exercé qu'après constatation des dégâts, déclaration et demande d'autorisation préalables aux affûts ; les bêtes abattues doivent être laissées scrupuleusement sur place et, après la déclaration et le constat, remises par la gendarmerie aux hospices. Le propriétaire ou l'exploitant doivent exercer eux seuls leur droit de légitime défense. Or, il semble que ces règles n'aient pas toujours été observées et que, ces dernières années notamment, certains abus regrettables aient été commis.

En revanche, il est évident que les dédommagements doivent être faits loyalement sinon généreusement chaque fois que cela est justifié. Les chasseurs à tir sont directement intéressés à la conservation du gibier ; ils savent que tout animal se reproduit, hélas lentement, que sa croissance est longue et que l'on ne devrait plus en être au temps du « *res nullius* » et du prélèvement, sans nécessité de contrôle, d'un gibier restant équilibré avec un petit nombre de chasseurs pas trop destructeurs. L'adoption des « plans de tir » qui déterminent pour chaque biotope le nombre d'animaux en excès est souhaitable, vital même, encore qu'actuellement l'excès se chiffrerait par zéro en Bretagne. Avec de parfaites conditions, il faut seulement dix ans pour refaire un cheptel normal avec une possibilité de prélèvements sélectifs au cours de cette période. Les adeptes de la vie animale sauvage pourraient avoir comme consolation la contemplation d'une espèce en survie confirmé dans un parc grillagé ; c'est une solution assez facile mais d'où évidemment un certain sel a disparu et qui est coûteuse dans la mesure où elle n'est pas biologique. L'intérêt de l'animal sauvage réside en ce qu'il prélève en grande majorité des produits de la terre qui ne seraient pas normalement exploitables et constitue donc un surcroît de bénéfice et de production. Nous rejoignons alors les solutions des économistes et des biologistes qui prévoient l'exploitation rationnelle de cette faune sauvage. Le bénéfice en revient à la collectivité puisqu'il s'agit de faire cracher au bassinet ceux qui préfèrent des loisirs de cette sorte à d'autres. Les chasseurs payent, les pêcheurs aussi, les travailleurs de la terre subissent et participent de cette façon, il s'agit donc que les amateurs de loisirs non engagés : photographes, observateurs, naturalistes, promeneurs, deviennent à leur tour rentables s'ils désirent voir s'équilibrer leur exigences avec leurs loisirs. Comme ils seront environ 10 à 12 fois plus nombreux que les chasseurs par exemple, leur contribution resterait modeste. Elle pourrait d'ailleurs éventuellement être prise en charge par l'Etat ou des sociétés subventionnées pour assumer la promotion de leurs intérêts.

En Bretagne, compte tenu de la superficie totale des forêts, et le problème se retrouve dans beaucoup d'autres pays, il n'est pas possible que chaque chasseur tue son cerf et que les non chasseurs en voient encore habiter les bois. Il faut opérer un prélèvement assez réduit et exclure les destructions du type battue où trop d'animaux blessés sont perdus et où il est impossible d'avoir le temps de faire une sélection. Restent les chasses où

un seul animal peut être abattu, choisi et repéré ; il s'en pratique deux types : l'approche scientifiquement planifiée, la chasse à courre qui ne fait pas de sélection proprement dite mais qui se rapproche le plus des modes de prédation naturelle. Ces méthodes impliquent que les pratiquants fassent l'effort de connaître parfaitement leur gibier : dénombrement, équilibre des sexes, biologie, nourriture, taux de reproduction, courbes de croissance, taux d'accroissement et dynamique de la population... Ces connaissances ne sont pas instinctives et les hommes, préhistoriques ou historiques, ont fait disparaître par ignorance de nombreuses espèces. Les premiers éleveurs étaient savants tant qu'il s'agissait de leurs troupeaux, mais ils oubliaient vite quand ils allaient à la chasse.

La chasse à tir sélective n'est pas typiquement bretonne : c'est une méthode moderne pratiquée par tous les pays de l'est de l'Europe. La chasse à courre a par contre une attache particulière à la civilisation celte, il ne s'agissait pas alors exactement de la vénerie avec ses règles actuelles mais les Celtes, c'est l'historien Arrien du II^e siècle de notre ère que je cite, poursuivaient le gibier à cheval avec des chiens, avaient donné sa tendance sportive à la chasse à courre : « ils ne vivent pas de la chasse mais la pratiquent pour leur plaisir ». Très curieusement, cette tradition n'a effectivement survécu que dans les pays à prédominance celte, et précisément en Bretagne où, a-t-on pu lire récemment encore dans la presse, les syndicats agricoles se sont félicités de la reprise traditionnelle de la messe de saint Hubert à Lanouée. Nous souhaiterions voir fêter aussi saint Edern dans toutes les forêts et les landes de Bretagne repeuplées.

En tant que protecteurs de la nature, nous ne pouvons exclure la chasse de nos préoccupations car les excédents de population doivent être éliminés, environ 20 % de la densité idéale, pour le bien-être de l'espèce. L'ensemble de la Bretagne pourrait héberger sans aménagements excessifs, un minimum de 1.500 cerfs. Il n'y en a actuellement pas plus de 250 pour toutes les forêts énumérées.

Le problème est qu'actuellement, seules trois forêts offrent des densités à peu près normales, tant de cerfs que de chevreuils qui sont loin d'être antagonistes, on en a l'exemple à Lanouée. Il existe une loi biologique des concentrations qui rend difficile l'entretien d'une forte densité avec le vide autour. Les cerfs ont en Bretagne une tendance naturelle à essaimer selon des circuits ancestraux que les cerfs pèlerins reprennent encore et qui devraient permettre, dans la mesure où ils ne sont pas détruits au fur et à mesure, le repeuplement normal de toutes nos forêts.

Laboratoire de Zoologie (Mammifères et Oiseaux), 55, rue de Buffon, Paris-5^e.

Extraits d'une étude effectuée pour le Service de Conservation de la Nature, sous l'égide de l'Aménagement du Territoire, et réalisée sous l'autorité des Professeurs et plus particulièrement de la Commission de Protection de la Nature du Muséum National d'Histoire Naturelle.